

Passports  
Signés par M. Mazel



Je soussigné Mazel Jean  
domicilié à Arpajon canton sud  
d'Arvillac, sollicite de Monsieur  
le Préfet du Cantal l'autori-  
sation de nous accorder, pour mon  
épouse, mon enfant et moi, les  
passports nécessaires pour nous  
rendre à Flobecq, province du  
Hesinant - Belgique, lieu  
où réside mes beaux parents.

Mazel

Arpajon le 24 Mai 1919  
Le Maire de la Commune, M. S. Favreable

Vu pour légalisation de la signature  
de M. Mazel  
apposé et - testé et

ARPAJON, le 23 mai 1919

Le Maire

Hontommes

